



Lundi 6 novembre 2017

**Compte rendu de la Rencontre du conseil d'établissement
du mardi 24 octobre, 19 heures**

Étaient présents : Louise Lehoux, Jonathan Ford, Régine Duboulay, Marie-Hélène Luly, Valérie Bouchard, Asma Benaziz, Fatiha Yacoubi, Chaïmaa Tahiri, Ariane Fuller, Richard Savignac, Emmanuela Bathélemy, Isabelle Perreault, Amel Benoughidane, Mary Zarif, Fatima El Mehdi, Martine Paquin et René St-Pierre et Patrice Forest Azédine Amri (excusé, car présent pour nous au Comité central de parents CSDM),

Objet : **Rencontre du conseil d'établissement**

1. Accueil
Le quorum est constaté, il y a plus de quatre parents et plus de 10 membres.
2. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes, le point 12 est le point du public et on retire le dépôt du PV du 21 juin dernier, car le document n'est pas le bon. Proposé par M. Savignac et secondée par Mme Bouchard.
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 26 septembre dernier et du 21 juin dernier. Le procès-verbal est adopté sur une proposition de Chaïmaa Tahiri, secondée par Mme Lehoux, avec les modifications suivantes : il y a eu une inversion entre le nom et le prénom de M. Amri. Au point 9,5, on ajoute *des parents* après le mot participation. Au point 11, Mme Perreault n'était pas présente, on avait seulement indiqué qu'elle représenterait les professionnels de l'école.
4. Lecture et adoption des règles de régie interne
Afin de supporter la discussion, le directeur dépose un document qui pourrait servir de règles de régie interne. Les membres en prennent connaissance et proposent des modifications afin qu'il réponde à nos besoins-écoles. Ainsi, à la page 4, le nombre et le type de participants sont mis à jour pour être conformes à la réalité. À la page 11, le lieu de réunion est corrigé afin d'indiquer le local 162 que nous utilisons cette année. À la même page, au point 3.3.1, on indique que l'ordre du jour sera revu vers 21 h afin de terminer nos rencontres au plus tard à 21 h 30. Aussi, nos rencontres incluront une pause de 10 minutes afin de nous permettre de socialiser. En terminant, à la page 13, les propositions par courriel seront déplacées à la page précédente au point 3.3.2. Ce point est aussi modifié avec le mot *quorum* à la place de *tous les membres* devront avoir voté. Le document modifié sera représenté au prochain CÉ.



5. Discussion sur la nomination des membres de la communauté
La démarche avait été entamée au premier CÉ. Des membres n'ayant pas été rejoints pour cette première rencontre, ils n'ont pas pu s'exprimer ou solliciter des membres de la communauté qu'ils connaissaient. Étant donné que la recherche a été fructueuse et que nous avons trouvé deux membres de la communauté, nous ne souhaitons pas retarder leur entrée en fonction. Sachons qu'il est très rare qu'un CÉ recrute deux membres de la communauté et que nous sommes privilégiés que le YMCA et l'organisme Head and hands (à deux mains) aient accepté de siéger avec nous.

6. Mot de la présidente du conseil étudiant
Le conseil étudiant s'est penché sur la question des annexes et voici ses suggestions. Donner des classes aux élèves du régulier, installer des groupes d'accueil, donner de l'air à Saint-Luc et salle de lecture, arts, parascolaire après l'école et entrepôt pour le théâtre. Au sujet du Wifi, le conseil étudiant pense que 43 bornes qui servent chacune 20 élèves, ce n'est pas assez étant donné que l'école compte près de 2000 élèves. On mentionne aussi qu'il manque des rideaux de douche dans le vestiaire des filles. L'état des toilettes est aussi souligné, on insiste sur les toilettes près de l'auditorium qui représentent une vitrine auprès des visiteurs qui utilisent l'auditorium. Les jeunes sont contents que leur demande pour 3 jours sans uniforme ait été acceptée. Ils sont contents d'avoir obtenu un budget de 500 \$ et d'avoir eu accès à la cour intérieure. Ils remercient également Mme Mastro Monaco pour les collations. Ils ont aussi eu une formation Vox populi. Les deux représentants à l'association étudiante de la CSDM ont été nommés (ils sont également représentants au CÉ). Ils mentionnent également que certains élèves n'ont pas eu le choix de cours qu'ils avaient demandé. On explique que l'organisation scolaire est complexe et que ces situations arrivent. Des jeunes se retrouvent avec des cours qu'ils n'ont pas choisis. En musique, comme le choix de cours a été fait en février, des jeunes qui étaient en échec à ce moment n'ont pas pu prendre la concentration musique. On demande donc des séances pour expliquer les limites du choix de cours. Ce genre de séance a eu lieu l'an dernier et elles seront à nouveau offertes cette année. On résume le tout à un problème de communication.
On souligne également que l'école ne recycle pas les plastiques, ni le verre, ni le métal. Comme pour toutes les écoles de la CSDM, c'est un problème. On suggère de faire venir les organismes Eco quartier ou Tandem pour former les jeunes sur le recyclage, mais la problématique est ailleurs.

7. Mot de la présidente
Le procès-verbal du 21 juin dernier n'est pas le dernier sur lequel a travaillé Mme Duboulay. IL sera donc présenté à la prochaine rencontre. Aussi dans les suivi, il y avait des demandes pour mettre les manuels à la bibliothèque, des questions sur le plan d'urgence, une formation sur les budgets et la vocation des annexes.

8. Dossiers
 - 8.1 Budget de l'école (si disponible)
Le budget de l'école est déposé, il y aura réponse aux questions lors de la prochaine rencontre.



- 8.2 Activités éducatives
Les jeunes participeront à la FAMEQ le 27 octobre. Cet événement regroupe 800 enseignants de musique du Québec. Ils aborderont des œuvres de José Évangélista. Ils partiront à 14 h.
Il y a une invitation à L'U. McGill pour 12 filles en février.
Il y aura une sortie au musée des religions à Nicolet le 30 avril prochain pour 3 groupes de 2^e secondaire. Le coût sera de 10 \$ par élèves. Ives Gauthier ira à l'activité ciné-bourse pour 50 élèves au CÉGEP du Vieux-Montréal en février. Il y aura vaccination des élèves les 27-28 et 29 novembre prochain et remise des bulletins le 30 novembre, donc pas de classe en après-midi.
- 8.3 Retour sur les portes ouvertes
Les gens ont eu l'impression qu'il y avait beaucoup moins de monde que l'an dernier. Probablement que des gens n'ont pas fait le circuit officiel, car en musique ça n'a pas dérouté. Certains parents ont été déçus, car la formule ne permet pas de discuter avec des enseignants ou des élèves pour avoir leur son de cloche. Ils étaient occupés, car il y avait beaucoup de monde. On suggère que les jeunes s'occupent des jeunes et que les adultes s'occupent des adultes. La formule sera améliorée l'an prochain.
- 8.4 L'actuel projet éducatif couvre 2012 à 2017. Sera-t-il révisé ou reconduit ?
Le projet éducatif sera refait l'an prochain.
- 8.5 Y a-t-il un plan B quand aucune orthopédagogue n'est présente ?
C'est la CSDM qui doit trouver les suppléants, il n'y en a pas de disponibles pour l'instant.
- 8.6 A-t-on un mur de la reconnaissance pour reconnaître le dévouement de certains enseignants <http://www.cegepjonquiere.ca/communiqués-de-presse/inauguration-du-mur-de-reconnaissance-au-cegep-de-jonquiere.html>
Il n'y en a pas présentement.
9. Point des enseignants
M. St-Pierre explique ce qu'est un orthopédagogue. On comprend aussi, durant ce point que le tiers temps doit être rediscuté avec les enseignants et que ça prend un plan et qu'il devra être transmis aux parents. On parle aussi de l'aide aux devoirs.
10. Point des autres membres « école »
11. Point de notre représentant au Comité de parents CSDM
12. Point du public
On mentionne que le site internet de l'école pourrait être mieux entretenu.
13. Varia
14. Levée de l'assemblée vers 22 h. Le calendrier de rencontre est modifié, la prochaine rencontre se tiendra le 6 février prochain.